



Aux
organisations intéressées
conformément à la liste annexée

Berne, le 24 mars 2006
320/sca

**Convention entre la Confédération et les cantons sur la création de
filères d'études master dans les hautes écoles spécialisées
(convention master HES);
Ouverture de la procédure d'audition**

Mesdames, Messieurs,

En date du 5 octobre 2005, ont été mises en vigueur les modifications de la loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES) et des ordonnances d'exécution correspondantes. Selon l'art. 16, al. 2, LHES, la Confédération et les cantons doivent fixer les principes qui régissent l'offre d'études sanctionnées par un diplôme dans une convention. Dans ce sens, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont élaboré en commun un avant-projet.

En tant qu'office responsable du domaine des hautes écoles spécialisées, l'OFFT a décidé de soumettre cet objet à une procédure d'audition.

Vous trouverez en annexe, pour avis, l'avant-projet de la convention master ainsi que le rapport explicatif. Vous pourrez télécharger des exemplaires complémentaires des documents soumis en procédure d'audition sur le site <http://www.bbt.admin.ch> ou les commander à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), centre de prestations des hautes écoles spécialisées, Effingerstrasse 27, 3003 Berne, fax 031 324 92 47.

Nous vous invitons à vous prononcer sur cet avant-projet et vous prions de faire parvenir vos avis **jusqu'au 27 juin 2006** à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), centre de prestations des hautes écoles spécialisées, Effingerstrasse 27, 3003 Berne, ou par e-mail Marco.Scruzzi@bbt.admin.ch).

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Ursula Renold

Annexes:

- avant-projet de convention et rapport explicatif
- liste des destinataires